



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06 OCT. 2023

ID : 045-214501504-20231003-D2023_41-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2023, le 3 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 26/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/09/2023.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Excusé : M. PELLETIER Laurent

Secrétaire de séance : M. FRAPPIN Christophe

D2023_41 – Débroussailleuse

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une débroussailleuse multifonctions (avec tronçonnage, taille haie et rallonge), pour faciliter le travail de l'agent communal.

Il présente les différents tarifs de Val Équipement :

- débroussailleuse Husqvana multifonctions 1 334,75 € HT
- débroussailleuse STHIL combi multifonctions 1 533,32€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** le devis de Val Équipement pour la débroussailleuse Husqvana qui s'élève à 1 334,75 € HT, le mieux disant.
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à cet achat.
- **sollicite une subvention** du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faibles population.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/10/2023
Le Maire
M. André POISSON

Le secrétaire de séance,
M. FRAPPIN Christophe